

CONFERENCE INTERPARLEMENTAIRE POUR LA POLITIQUE ETRANGERE ET DE SECURITE COMMUNE ET LA POLITIQUE DE SECURITE ET DE DEFENSE COMMUNE

Sénat de la République, 5-7 novembre 2014

La Méditerranée et la crise aux frontières externes de l'Union européenne Enjeux régionaux et mondiaux : le Moyen-Orient

La Conférence interparlementaire pour la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) et la politique de sécurité et de défense commune (PSDC), qui s'est tenue à Athènes les 3-4 avril derniers sous la présidence grecque, a consacré un atelier aux événements au Moyen-Orient.

Dans les conclusions qu'elle a adoptées, la Conférence « a exprimé son inquiétude face à l'émergence d'un arc d'instabilités s'étendant de l'Ukraine à l'Afrique du Nord » en appelant, entre autres, « à davantage de coordination stratégique de la politique étrangère au niveau de l'Union [...] afin que l'UE puisse répondre au nombre croissant de menaces et de défis pour la périphérie de ses frontières externes. »

Depuis avril dernier, les événements qui se sont succédé dans divers pays du **Moyen-Orient** ont accentué encore plus cette instabilité : le **conflit israélo-palestinien**, qui a abouti l'été dernier aux tirs de roquettes de Gaza sur Israël et à l'offensive de ce dernier ; l'exacerbation de la guerre civile en **Syrie** et ses répercussions dans les pays limitrophes ; l'avancée de l'EIL/Daech en **Iraq**, la situation en **Libye**, où le climat d'instabilité et de fragmentation dans lequel différents groupes armés se disputent le contrôle du territoire ne fait que compromettre davantage le difficile processus de transition démocratique, avec des répercussions politico-institutionnelles, économiques et humanitaires considérables.

1) Le conflit israélo-palestinien

Le bilan des victimes de l'été dernier est très lourd : d'après les estimations de l'ONU, plus de deux mille Palestiniens ont perdu la vie et on compte plus de onze mille blessés ; d'après ces mêmes estimations, environ dix-huit mille maisons ont été détruites à Gaza, laissant plus de cent mille personnes sans habitation.¹ Après l'échec d'une première trêve conclue à la mi-juillet et de cessez-le-feu humanitaires temporaires, le 26 août dernier, grâce à l'action de médiation de l'Egypte, un accord a été conclu au Caire qui semblerait ouvrir la voie à une trêve de longue durée², bien que des tensions existent encore.

La résolution du conflit israélo-palestinien est une priorité stratégique pour l'Union européenne, qui soutient depuis toujours l'hypothèse d'une **solution à deux Etats**, fondée sur la reconnaissance d'un Etat palestinien indépendant aux côtés de l'Etat israélien, une position réitérée dans les diverses instances institutionnelles de l'UE, ainsi qu'à l'échelle internationale.

¹ Les données sont fournies par l'OCHA, le Bureau de coordination des affaires humanitaires des Nations Unies.

² L'accord conclu prévoit :

- un allègement de l'embargo israélien actuel sur la Bande de Gaza, avec l'ouverture de points de passage le long de la frontière pour permettre à la population d'obtenir plus facilement les vivres, les médicaments et les matériaux nécessaires pour la reconstruction ;
- la possibilité pour l'Autorité palestinienne d'obtenir progressivement le contrôle des frontières de la Bande de Gaza, aujourd'hui gérées pour la plupart par Israël ;
- l'attribution à l'Autorité palestinienne de la gestion de la reconstruction dans la Bande de Gaza ;
- le déplacement de 3 à 6 milles de la côte de la limite à l'intérieur de laquelle la pêche est autorisée aux bateaux et aux navires de la bande de Gaza, avec la possibilité d'autres extensions à l'avenir.

Sur la base de ce principe, l'Union a condamné dernièrement la construction d'environ 2 600 nouveaux logements israéliens dans le quartier juif de Givat Hamatos, occupé et annexé à Jérusalem-Est.

Comme indiqué dans les conclusions du **Conseil européen** extraordinaire du 30 août dernier, les chefs d'Etat et de gouvernement de l'UE, confirmant que l'Union européenne est prête à contribuer à une solution globale garantissant le bien-être des Palestiniens comme des Israéliens, ont affirmé que « *seul un accord définitif reposant sur une solution fondée sur la coexistence de deux États permettra d'instaurer une paix et une stabilité durables* ». Ils ont par conséquent encouragé les deux parties à reprendre les négociations à cette fin, en soutenant que « *la bande de Gaza doit faire partie d'un futur État de Palestine*. » Ils ont en outre salué l'accord de cessez-le-feu intervenu sous l'égide de l'Égypte et ont invité instamment les parties concernées à le respecter. Ils ont ensuite affirmé que tous les groupes terroristes doivent déposer les armes et ont exhorté le gouvernement palestinien de consensus à exercer ses responsabilités en Cisjordanie et dans la bande de Gaza.

Lors de la réunion précédente convoquée à titre extraordinaire le 16 juillet dernier, le lendemain du jour où la guerre avait éclaté, les chefs d'Etat et de gouvernement avaient déjà appuyé la solution à deux États en rappelant « *qu'ils étaient prêts à offrir aux deux parties un ensemble de mesures d'aide politique et économique et un partenariat spécial privilégié avec l'Union européenne dans l'éventualité d'un accord de paix final*. »

Le **Conseil « Affaires étrangères » de l'Union européenne** s'est également occupé à plusieurs reprises de la situation dans la bande de Gaza et du processus de paix au Proche-Orient. Lors de la réunion du 15 août dernier, les ministres ont réitéré l'engagement de l'UE en faveur d'une perspective de paix globale fondée sur la coexistence de deux États démocratiques à l'intérieur de frontières sûres et reconnues. Comme indiqué dans les conclusions, l'Union européenne s'est engagée à intervenir dans divers domaines, dont : l'aide humanitaire, la reconstruction et la réhabilitation après le conflit, la réactivation et le renforcement des missions EUBAM Rafah³ et EUPOL COPPS⁴, la formation du personnel et de la police des douanes de l'Autorité palestinienne.

Une discussion longue et approfondie sur le processus de paix au Proche-Orient s'était également tenue le 22 juillet dernier. Dans les conclusions adoptées, les ministres, confirmant leur soutien aux efforts de paix déployés à l'initiative des États-Unis, avaient défini les paramètres devant constituer la base des négociations de paix : un accord sur les frontières avec des échanges de terres éventuels définis d'un commun accord entre les parties, des dispositions en matière de sécurité pour les deux populations, une solution à la question des réfugiés, la réalisation des aspirations des deux parties pour Jérusalem en tant que future capitale des deux États.

Dernièrement, le **Parlement européen** s'est également exprimé sur le conflit israélo-palestinien. Dans la résolution sur la situation en Israël et en Palestine après la guerre de Gaza et le rôle de l'UE, approuvée le 18 septembre dernier, les députés européens ont présenté leurs condoléances aux victimes du conflit armé et ont condamné les violations des droits de l'homme dans la région ; ils ont également salué l'accord de cessez-le-feu et ont invité instamment l'Union à participer efficacement à l'effort d'aide humanitaire ainsi qu'à la reconstruction dans la bande de Gaza, en lui demandant de prendre part à la Conférence des donateurs qui se tiendra le 12 octobre prochain au Caire.

³ Mission d'assistance aux Autorités palestiniennes dans la gestion du point de passage de Rafah qui relie la Bande de Gaza à l'Égypte.

⁴ Mission de police de l'Union européenne pour les territoires palestiniens ayant pour but d'aider les autorités palestiniennes à mettre en place les institutions d'un futur État de Palestine.

La **Conférence des donateurs** susmentionnée, organisée par l’Egypte et par la Norvège, s’est tenue le 12 octobre dernier au Caire⁵.

Dans cette enceinte, la Haute représentante de l’Union pour les affaires étrangères a annoncé l’allocation de **450 millions d’euros** pour la reconstruction dans la bande de Gaza, comme indiqué dans la déclaration qu’elle a faite au cours des travaux.⁶ A la conférence, co-présidée par l’Egypte et l’Italie, a pris part la ministre des Affaires étrangères Federica Mogherini qui occupe, depuis le 1^{er} novembre dernier, la fonction de Haut représentant de l’Union pour les affaires étrangères. Dans son allocution, elle a défini la Conférence comme une « *occasion pour donner une nouvelle impulsion au processus de paix et aboutir à l’ouverture d’un vrai dialogue entre les parties d’un conflit qui dure depuis trop longtemps.* » Elle a également affirmé l’importance d’un effort commun et concret par rapport aux objectifs de la conférence – consolider le cessez-le-feu du 26 août, mobiliser des financements internationaux pour la reconstruction et œuvrer pour que l’Autorité palestinienne exerce la pleine responsabilité à Gaza et dans la reconstruction de la bande de Gaza. Pour ce qui concerne l’**Italie**, sa contribution à la reconstruction s’élèvera à **18,7 millions d’euros**. Les fonds seront répartis comme suit : 3,7 millions pour les crises humanitaires, destinés en particulier aux femmes, aux enfants et aux personnes âgées, et pour l’UNRWA (Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient) ; 2,5 millions pour les projets humanitaires réalisés par des ONG italiennes ; 200 millions pour un projet de déminage d’une zone de Gaza demandé par l’ONU et 15 millions pour financer un plan de logements sociaux destinés à la population.

Au cours de la conférence, comme l’a rapporté le ministre des Affaires étrangères norvégien, les aides offertes se sont élevées à **5,4 milliards de dollars**, soit plus que les 4 milliards demandés par les Palestiniens. La moitié de cette somme devrait être destinée à la reconstruction.

2) La guerre civile en Syrie et ses répercussions

Les évolutions en Syrie continuent de susciter de fortes inquiétudes au Moyen-Orient en modifiant sans cesse les équilibres régionaux et mondiaux. Les événements récents, l’échec de la conférence de paix Genève 2⁷ et la répression violente du gouvernement contre la population n’ont fait qu’accroître le drame humanitaire, dont les répercussions se font sentir de plus en plus même dans les zones limitrophes. Rappelons que, d’après l’ONU, le nombre de victimes est supérieur à 190 000, dont environ la moitié était des civils⁸. En outre, environ 6,5 millions de Syriens ont été déplacés à l’intérieur du pays, dont plus de la moitié sont des enfants, et 3 millions ont fui dans d’autres pays tels que le Liban, la Jordanie, la Turquie et l’Iraq.⁹ Ces pays ont ainsi été fortement exposés à l’impact social, politique et économique du conflit.

⁵ Les délégués de 50 pays et de 20 organisations internationales et régionales ont participé à cette conférence, dont le secrétaire général de l’ONU Ban Ki-moon.

⁶ Précisons que le 12 octobre le Haut représentant pour la PESC était encore Mme Catherine Ashton.

⁷ Il s’agit de la deuxième conférence de paix internationale organisée par l’ONU. Elle s’est tenue à Genève du 23 au 31 janvier 2014, avec un deuxième tour de négociations du 10 au 15 février 2014. L’objectif principal était d’aboutir à une solution politique de la crise syrienne et de la crise humanitaire croissante. Les délégations du gouvernement syrien et de la Coalition nationale syrienne, le principal organisme politique de l’opposition, ont également participé à la conférence. Les négociations n’ont abouti à aucun accord, dans un climat enflammé par un échange mutuel d’accusations.

⁸ Voir l’« Analyse statistique actualisée de la documentation des morts en République arabe syrienne », commanditée par le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR).

⁹ Voir la déclaration publiée en août dernier par le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR).

L'Union européenne, dès le début des manifestations en 2011, a fermement condamné la répression violente exercée par le régime d'al-Assad, en répondant, dès mai 2011, par le **gel des négociations pour un Accord d'association avec la Syrie et des programmes de coopération bilatérale dans le cadre de la politique européenne de voisinage**. Depuis le 1^{er} juin 2013, des mesures restrictives visant à décourager le régime sont en vigueur ; elles consistent, entre autres, dans l'interdiction d'importer des armes et du pétrole de Syrie et d'investir dans l'industrie pétrolière syrienne, ainsi que de participer à la construction de nouvelles centrales nucléaires. Ces mesures comprennent également l'interdiction de s'expatrier et le gel des avoirs à l'encontre d'une liste de personnes et d'entités considérées comme responsables de la répression violente exercée contre la population civile et d'apporter un soutien au régime. Cette liste a été progressivement étendue par le Conseil « Affaires étrangères » de l'UE, la dernière fois le 20 octobre 2014 en portant à 211 le nombre des personnes et à 63 le nombre des entités soumises aux restrictions. A cette même date, le Conseil est également parvenu à un accord politique visant à interdire les exportations de carburéacteurs et d'additifs correspondants vers la Syrie, étant donné qu'ils sont utilisés pour perpétrer des attaques aériennes aveugles contre la population civile. Cet accord devra maintenant se traduire par l'adoption des actes juridiques permettant son entrée en vigueur.¹⁰

Pour ce qui concerne le soutien à la population syrienne, l'Union européenne a alloué jusqu'ici **843 millions d'euros** d'aide humanitaire qui s'ajoutent aux contributions des Etats membres, pour un total de 1,3 milliards.

Depuis toujours, en outre, l'Union européenne soutient activement le processus de paix. C'est dans cette optique qu'elle a participé aux travaux de la conférence de paix Genève 2 de janvier dernier. A cette occasion, comme indiqué dans la déclaration de la Haute représentante pour les affaires étrangères, l'UE a réitéré l'importance d'**une solution politique du conflit**.

Pour ce qui concerne la réponse de l'Union aux évolutions récentes de la crise syrienne et à ses répercussions au-delà des frontières, rappelons que lors de la réunion extraordinaire du **Conseil européen** du 30 août dernier, les chefs d'Etat et de gouvernement, comme indiqué dans les conclusions, ont condamné les violences perpétrées par l'EIIL/Daech, en appelant à « *une action coordonnée des pays de la région* » pour faire face à l'avancée du phénomène, et en demandant instamment aux dirigeants irakiens « *de former un gouvernement qui soit réellement sans exclusive, ce qui constituerait une première réponse politique à la crise actuelle.* » Ils ont en outre réaffirmé qu'« *une solution durable à cette situation exige qu'une transition politique soit engagée de toute urgence en Syrie.* » Considérant par ailleurs que la création d'un Califat islamique et l'exportation du terrorisme représentent une menace pour l'Europe, ils se sont déclarés déterminés à contrer ce phénomène. Dans cette perspective, ils ont demandé au Conseil de l'Union de « *se pencher sur les moyens d'utiliser plus efficacement les mesures restrictives existantes, en particulier pour priver l'EIIL des revenus tirés de la vente illicite de pétrole ou d'autres ressources sur les marchés internationaux.* » Afin d'endiguer l'afflux de combattants étrangers et de permettre l'échange d'informations, ils ont appelé le Parlement européen à mener à bien les travaux sur la proposition relative au dossier passager (PNR).¹¹

¹⁰ Pour de plus amples informations, voir les conclusions du 20 octobre dernier sur le renforcement des sanctions à l'encontre du régime syrien.

¹¹ En réponse à cette dernière invitation, le **Conseil Justice et Affaires intérieures** de l'UE, qui s'est réuni les 9 et 10 octobre derniers, a mené une discussion approfondie sur la question des combattants étrangers et sur le contrôle aux frontières extérieures. Il a ensuite invité le Parlement européen à mener à bien les travaux sur la proposition relative au dossier passager afin que puissent être engagées, dans les plus brefs délais, les négociations avec le Conseil en vue d'achever le travail pour la fin de l'année au plus tard. Pour ce qui concerne les frontières extérieures, le Conseil est

Le **Conseil « Affaires étrangères »** de l'UE s'est également occupé à plusieurs reprises de la situation en Syrie et en Iraq. Lors de la récente réunion du 20 octobre dernier, les ministres se sont penchés, entres autres, sur la menace que constituent l'EIIL/Daech et d'autres groupes terroristes. Dans les conclusions, ils ont en premier lieu condamné les atrocités et les violations des droits de l'homme commises par l'EIIL/Daech et d'autres groupes terroristes, ainsi que par le régime syrien. Ils ont déclaré qu'une transition politique en Syrie et une gouvernance politique inclusive en Iraq sont essentielles pour la paix et la stabilité dans la région et ont confirmé l'engagement de l'Union en faveur de ces processus et de la lutte contre le terrorisme. Ils ont par ailleurs déclaré que, dans le combat contre l'EIIL/Daech, l'Union européenne ne se rangera pas aux côtés du régime d'Assad à cause de sa politique de répression, des violations massives des droits de l'homme et des entraves systématiques aux réformes démocratiques. Ils ont ensuite affirmé que, dans la lutte contre l'EIIL/Daech, **l'action militaire est nécessaire mais non suffisante** et qu'elle doit donc s'inscrire dans le cadre d'un effort plus large comprenant des mesures dans le domaine politique/diplomatique, dans le domaine de la lutte contre le financement du terrorisme, ainsi que dans le domaine humanitaire et de la communication. A cet effet, comme indiqué plus haut, le Conseil a durci les sanctions à l'encontre du régime syrien et a invité les Etats membres à redoubler d'efforts au niveau national pour empêcher l'EIIL/Daech de tirer avantage des ventes illicites de pétrole et d'autres marchandises. Pour ce qui concerne l'avancée de l'EIIL/Daech vers Kobané, les ministres ont déclaré que la situation suscite une vive inquiétude ; ils ont salué les efforts entrepris par la Turquie pour accueillir les réfugiés et l'ont invitée à ouvrir sa frontière pour toute aide destinée à la population.

Rappelons que le Conseil « Affaires étrangères » de l'UE, lors des discussions sur la situation en Iraq dans sa réunion extraordinaire du 15 août dernier, a salué, dans les conclusions qu'il a adoptées, l'activation du mécanisme de protection civile de l'Union européenne¹² et la mise en place d'un pont aérien humanitaire vers l'Iraq. Il est en outre convenu de l'exigence de répondre favorablement à l'appel des Kurdes qui réclamaient la fourniture de matériel militaire « *en fonction des capacités et de la législation de chaque État membre et avec l'accord des autorités nationales iraqiennes.* »¹³.

Le **Parlement européen** est également intervenu sur la situation en Iraq et en Syrie et sur la persécution des minorités par l'EIIL/Daech. Le 18 septembre dernier, il a approuvé une résolution dans laquelle il condamne fermement les meurtres indiscriminés de civils et d'otages, les violations des droits de l'homme et la persécution des minorités, et rejette en même temps la création du Califat islamique en rappelant qu'il est nécessaire de durcir les mesures restrictives pour priver l'EIIL/Daech des revenus provenant de la vente de pétrole. Il invite ensuite les parties au conflit en Syrie à assurer la protection des populations civiles et à respecter les obligations en matière de droits de l'homme. Il salue également le rôle du Liban, de la Jordanie et de la Turquie dans l'accueil des réfugiés. Il se déclare en outre préoccupé par la diffusion du phénomène des combattants étrangers transfrontaliers, notamment des citoyens des Etats membres, qui ont rejoint

convenu de la nécessité d'améliorer l'activité de contrôle dans le contexte du cadre juridique existant et a décidé de se pencher de nouveau sur la question lors de la prochaine réunion qui se tiendra en décembre. Pour de plus amples informations, voir les conclusions.

¹² Le mécanisme de protection civile est un instrument qui permet de répondre de manière active et efficace aux situations d'urgence qui se produisent aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du territoire de l'Union. Il intervient en cas d'actes de terrorisme, de situations d'urgence causées par les activités humaines et les catastrophes naturelles.

¹³ Au vu des résultats de la réunion du Conseil et des évolutions de la situation en Iraq, la 3^{ème} Commission (Affaires étrangères, Emigration) et la 4^{ème} Commission (Défense) du Sénat ont adopté le 20 août dernier une résolution dans laquelle elles engagent le gouvernement à mettre en oeuvre les orientations formulées par le Conseil et à donner suite aux demandes d'aide humanitaire et de matériel militaire des autorités régionales kurdes.

l'EIIL/Daech et il invite les Etats membres à prendre les mesures appropriées pour éviter que de tels combattants ne quittent leur territoire, en élaborant une stratégie commune pour la surveillance et le contrôle des djihadistes et en renforçant la coopération et l'échange d'informations dans le cadre de la lutte contre le terrorisme.

3) La Libye

La Libye est un pays stratégique de par sa position géographique, son poids économique et son rôle dans le transit des flux migratoires en provenance de l'Afrique subsaharienne.

Trois ans après le renversement du régime de Kadhafi, en octobre 2011, la situation dans le pays est caractérisée par une fragmentation extrême des différentes milices qui formaient la coalition des rebelles et des divers acteurs (villes, tribus, régions, grandes familles, islamiques et laïcs) qui, dépourvus de toute orientation nationale, sont divisés à leur tour entre révolutionnaires radicaux et modérés.

Des affrontements sont actuellement en cours entre les différentes factions pour le contrôle du territoire. Les milices islamiques contrôlent Tripoli, où elles ont instauré un parlement et un gouvernement « illégitimes ». Le parlement élu en juin dernier, à vocation laïque, est installé à Tobrouk. Benghazi est disputée par la milice islamique extrémiste Ansar al-Charia, qui a proclamé l'« Emiratisation islamique », et les troupes du régime du général Haftar. Aux milices d'Ansar al-Charia s'ajoutent, dans la guerre civile, les miliciens de l'EIIL/Daech qui commencent à arriver en Libye en provenance de la Syrie et de l'Irak.

Les affrontements qui font rage dans le pays causent de plus en plus de victimes parmi les civils et mettent en fuite un nombre croissant d'individus. D'après les chiffres fournis par l'ONU¹⁴, les déplacés ont été 100 000 rien que dans les dernières semaines, pour un total de 290 000 personnes. Le nombre croissant de déplacés commence à dépasser la capacité d'accueil des communautés locales, en créant une situation d'urgence humanitaire aggravée par la difficulté des agents humanitaires à accéder aux villes où ont lieu les affrontements armés.

Le climat de désordre et d'anarchie qui s'est instauré en Libye favorise en outre le trafic de migrants, de réfugiés et de demandeurs d'asile en provenance de l'Afrique subsaharienne et de pays du Moyen-Orient (y compris dernièrement la Syrie), en quête d'un passage vers l'Europe. La vague croissante de flux migratoires représente une urgence de plus en plus pressante qui investit en tout premier lieu l'Italie et Malte, principaux points d'abordage des embarcations provenant des côtes libyennes et souvent théâtre d'événements tragiques.

La situation du pays est en outre aggravée par la lourde crise économique qui frappe en particulier le secteur de l'industrie énergétique, les différentes milices se disputant le marché du pétrole.¹⁵

L'Union européenne, comme indiqué dans la déclaration sur la situation en Libye de la Haute représentante pour les affaires étrangères du 24 mai dernier, affirme **l'importance d'une action politique constructive et d'un dialogue politique inclusif**, en invitant toutes les parties à s'abstenir de recourir à la force et en condamnant le terrorisme sous toutes ses formes. Elle souligne en outre le rôle central que joue l'ONU en termes de coordination des efforts internationaux visant à soutenir le processus politique en Libye.

Le Conseil « Affaires étrangères » de l'UE, dans sa récente réunion du 20 octobre dernier, a affirmé qu'il ne peut y avoir de solution militaire au conflit, mais que seule une solution politique peut contribuer à la paix et à la stabilité de la Libye. Dans les conclusions adoptées, les

¹⁴ Les données sont fournies par le HCR.

¹⁵ En juin 2013, des groupes miliciens préposés au contrôle des installations énergétiques ont imposé, pour diverses raisons, un blocage des infrastructures, ce qui a causé un effondrement des exportations libyennes.

ministres, après avoir condamné les violences continuelles et les violations des droits de l'homme, ont demandé à toutes les parties concernées d'observer un « cessez-le-feu inconditionnel ». Réaffirmant la nécessité d'un gouvernement d'unité nationale solide, ils ont également demandé au gouvernement libyen et aux membres du parlement élu d'engager un dialogue politique constructif et sans exclusive. Les ministres ont en outre réitéré leur soutien aux efforts de médiation menés par les Nations unies et ont invité toutes les parties concernées à poursuivre le dialogue politique et à respecter les accords arrêtés. Ils ont souligné que l'Union européenne reconnaît la chambre des représentants en tant que seule autorité législative en Libye et qu'elle ne reconnaît aucune autorité ou entité parallèle extérieure au cadre institutionnel démocratique. L'Union européenne, ont ensuite affirmé les ministres, est prête à mettre en œuvre la résolution 2174 (2014) du Conseil de sécurité des Nations unies qui impose des sanctions individuelles à l'encontre de quiconque menace la paix, la stabilité et la sécurité de la Libye. Par ailleurs, afin de s'opposer à la menace déterminée par l'instabilité de la Libye en termes de terrorisme, d'augmentation des migrations clandestines et de trafic de marchandises illicites, elle réaffirme sa détermination à soutenir le pays dans des secteurs tels que la sécurité, les migrations, la protection des groupes vulnérables et la promotion des droits de l'homme.

Le Parlement européen a approuvé, le 18 septembre dernier, une résolution sur la situation en Libye, dans laquelle il condamne la montée de la violence contre la population civile et les institutions, et invite toutes les parties à adopter un cessez-le-feu et à entamer un dialogue politique pour construire un Etat fondé sur la démocratie, sur le respect des droits de l'homme et sur l'état de droit. Il demande en outre à tous les pays voisins « de ne prendre aucune mesure qui risquerait d'exacerber les clivages actuels et de compromettre la transition démocratique en Libye », et appelle ces Etats à renforcer les contrôles à leurs frontières. En rappelant la résolution 2174 (2014) de l'ONU qui durcit les sanctions internationales à l'encontre de la Libye, il invite la Haute représentante pour la PESC, l'Union européenne et ses Etats membres à appliquer ces mesures aux individus qui compromettent les perspectives de paix et à inscrire ces mêmes individus sur une liste. Pour ce qui concerne EUBAM, la mission d'assistance aux frontières de l'Union européenne, suspendue pour des raisons de sécurité, il invite la Haute représentante à revoir le mandat de l'EUBAM de sorte à l'investir d'une nouvelle mission qui tienne compte de l'évolution de la situation en Libye, notamment concernant le besoin urgent de renforcer l'Etat, de consolider les institutions et de réformer le secteur de la sécurité. Quant au problème de l'immigration, il demande à l'Union européenne « *de donner suite aux priorités définies par le groupe de travail pour la Méditerranée et d'engager un dialogue politique sur les questions d'immigration avec le gouvernement libyen.* » Enfin, il « **invite l'Union européenne et les États membres à venir réellement en aide à l'Italie et à la soutenir dans ses efforts louables visant à sauver des vies et à faire face à la spirale des flux migratoires en provenance d'Afrique du Nord, et notamment de Libye.** »